

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **douzième jour d'août 2013 à 19 h 30**  
à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté  
Monsieur Rock Paquin

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**13-08-234**

**Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance en plaçant en attente le sujet « Remplacement du poste à Daniel Morin » et en ajoutant, à titre de point 8 dans la section d'urbanisme, le point suivant :

« 8. Avis de motion - règlement no 2013-240 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 772 000 \$. »

ADOPTÉE

**13-08-235**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013.

ADOPTÉE

**13-08-236**

**Gestion du transport ferroviaire suite à la tragédie de Lac-Mégantic**

ATTENDU QUE le 6 juillet 2013 un accident ferroviaire s'est produit à Lac-Mégantic alors qu'un convoi de 72 wagons-citernes contenant du pétrole brut a déraillé dans le centre-ville provoquant des explosions et un incendie qui a détruit un grand nombre d'édifices;

ATTENDU QU'à ce jour les autorités confirment la mort de 42 personnes et la disparition de 5 autres;

ATTENDU QUE ce train traversait alors le centre-ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE cet accident ferroviaire aura aussi des effets sur l'environnement;

ATTENDU QUE la Montreal Maine and Atlantic Railway Inc. (MMA) traverse également le centre-ville de plusieurs autres municipalités, des Canton-de-l'Est et du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE ces différentes municipalités ne sont pas à l'abri d'un événement tel que celui de Lac-Mégantic du 6 juillet dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ne remet nullement en question le transport ferroviaire puisque celui-ci est nécessaire au bon fonctionnement et à l'économie des villes;

ATTENDU QU'il est primordial que l'ensemble du réseau ferroviaire et les équipements roulants soient bien entretenus afin d'être des plus sécuritaires;

ATTENDU QU'un comité formé des maires de Farnham, Magog, Sherbrooke, Bromont et Lac Mégantic entame différentes démarches afin d'assurer une mise à niveau du réseau ferroviaire, des pratiques et des équipements roulants afin d'être des plus sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville offre ses plus sincères condoléances à la communauté de Lac-Mégantic et à toutes les familles éprouvées par la tragédie du 6 juillet 2013;

Que la Ville de Princeville appuie les démarches du comité formé des maires, lequel demande aux autorités publiques responsables, dont le ministère des Transports, de prendre les mesures nécessaires à court terme afin que les entreprises œuvrant dans le domaine du transport ferroviaire, notamment la MMA, fassent l'objet d'une inspection systématique de leurs infrastructures et de leurs équipements;

Que la Ville de Princeville appuie les démarches du comité formé des maires, lequel demande aux autorités publiques responsables, dont le ministère des Transports, de procéder à une révision complète de la réglementation en matière ferroviaire afin que le transport des produits dangereux soit réalisé en toute sécurité et d'empêcher que de telles catastrophes ne surviennent de nouveau.

ADOPTÉE

13-08-237

#### **Autorisation de destruction de documents**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à procéder ou à faire procéder à la destruction de différents documents venus à échéance de conservation, tel que le tout apparaît sur une liste de documents à détruire d'août 2013.

ADOPTÉE

13-08-238

#### **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 09-07-2013 au 11-08-2013
  - nos M1181 à M1186 & 33107 à 33143 162 738,93 \$
  - chèques annulés 33072
- dépôts salaires des périodes 201328 à 201331

ADOPTÉE

**13-08-239**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 12 août 2013
  - nos 33144 à 33282 210 343,59 \$

ADOPTÉE

**13-08-240**

**Fonds régional réservé à l'entretien de certaines voies publiques**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2012, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de demander à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 159 655,59 \$ tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la Ville de Princeville entend réaliser des travaux sur les chemins suivants :

- Rang 7 Ouest;
- Rang 3 Est.

QUE la Ville de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

13-08-241

**Avis de motion - Règlement no 2013-239 augmentant le fonds de roulement**

Monsieur le conseiller Fernand Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement no 2013-239 augmentant le fonds de roulement.

13-08-242

**Congé à traitement différé - Jeannine Bossé**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'attribuer un congé à traitement différé à Mme Jeannine Bossé selon les modalités et conditions prévues à un projet d'entente à intervenir entre Mme Bossé et la Ville de Princeville.

D'autoriser le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-08-243

**Départ à la retraite de Gilles Hémond**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte du départ à la retraite de Gilles Hémond, effectif à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés.

ADOPTÉE

13-08-244

**Remplacement de Gilles Hémond**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'attribuer le poste de journalier au Service des loisirs, sports et culture à M. Daniel Morin au terme du processus d'affichage de ce poste le 25 juin 2013 et suivant les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

13-08-245

**Remplacement du poste à Daniel Morin**

Ce dossier est placé en attente.

13-08-246

**Départ à la retraite de Gaston Lavigne**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de prendre acte du départ à la retraite de Gaston Lavigne, effectif à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés.

ADOPTÉE

13-08-247

**Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville accepte de faire partie du regroupement de la MRC de l'Érable dans le cadre de son régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville accepte la recommandation de BFL CANADA services conseils inc. de procéder à un appel d'offres public pour son régime d'assurance collective et ce, dans le cadre de la création du regroupement en assurance collective de la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE BFL CANADA services conseils inc. agira à titre de consultant expert en assurance collective de l'ensemble des municipalités faisant partie et formant le regroupement en assurance collective de la MRC de l'Érable;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Princeville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'un des membres du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville délègue à la MRC de l'Érable les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de la MRC de l'Érable et ce, par l'intermédiaire de BFL CANADA services conseils inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

ADOPTÉE

13-08-248

**Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies de la Ville de Princeville**

Monsieur le conseiller Laurier Chagnon donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies de la Ville de Princeville.

13-08-249

**Demande d'arrêt au coin des rues Lecours et Saint-Onge**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de mettre en place deux panneaux d'arrêt, un dans chaque sens de la circulation, sur la rue Lecours, à l'angle de la rue Saint-Onge.

ADOPTÉE

13-08-250

**Soumissions pour le traitement de surface simple des rues du Domaine Paquet Est**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu tout récemment la confirmation d'une subvention pour le pavage des chemins visés par l'appel d'offres sur invitations pour le traitement de surface simple (pierre nette) de certains des rues du domaine Paquet;

ATTENDU QUE la réception de cette subvention amène le conseil à redéfinir le projet concernant ces rues, et de l'orienter vers la pose d'un revêtement d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations pour le traitement de surface simple (pierre nette) de certains des rues du domaine Paquet.

D'autoriser le greffier à aller en appel d'offre pour l'asphaltage de certaines rues du Domaine Paquet et certaines autres rues ailleurs sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

**13-08-251**

**Frais annuel d'électricité au kiosque postal Adrien-Paquet**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer à Gaétan Simard une facture du 18 juillet 2013 au montant de 135 \$ représentant les frais annuels d'électricité pour le kiosque postal Adrien-Paquet.

ADOPTÉE

**13-08-252**

**Pétition pour accès aux services de Vidéotron - Rang 11 centre**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu copie d'une pétition contenant le nom de 14 personnes demeurant dans le 11e rang centre de la Ville de Princeville réclamant de Vidéotron le prolongement du réseau de téléphonie, internet et télévision à travers la zone où ils demeurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve que cette demande est pleinement justifiée compte tenu des technologies et des moyens dont dispose Vidéotron pour déployer son réseau.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil municipal appuie la pétition de citoyens du 11e rang centre de la Ville de Princeville réclamant de Vidéotron le prolongement du réseau de téléphonie, internet et télévision à travers la zone où ils demeurent.

De transmettre copie de résolution à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

**13-08-253**

**Résolution pour l'acceptation de l'offre de vente du Provigo**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu de Provigo Distribution Inc. une offre de vendre à la Ville de Princeville, l'immeuble connu anciennement comme étant le Provigo, soit le lot 4 306 626 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, circonscription foncière d'Arthabaska;

ATTENDU QUE les diverses conditions de cette offre sont jugées satisfaisantes par le conseil municipal;

ATTENDU le bénéfice pour la population découlant de l'acquisition par la Ville de cet immeuble;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu des diverses lois municipales, peut prendre toute initiative pour le bien-être de la population;

ATTENDU QUE la clinique de santé occupe présentement des locaux appartenant à la Ville qui sont exigus et ne répondent plus au projet d'expansion de ses effectifs médicaux, lequel projet d'expansion est nécessaire pour assurer une bonne couverture médicale et le bien-être de la population de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce bâtiment permettrait d'y loger cette clinique de médecin, des organismes communautaires et d'autres organismes en lien avec les compétences de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accepter une offre de vendre à la Ville de Princeville par Provigo Distribution Inc., l'immeuble connu anciennement comme étant le Provigo, soit le lot 4 306 626 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, circonscription foncière d'Arthabaska, pour une somme de 375 000 \$, le tout sujet aux ajustements et autres conditions décrits à l'offre de vente du 25 avril 2013.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, cette offre de vente et l'acte d'acquisition en découlant.

De mandater Me Ruth Kerline Joseph Milcé, notaire, pour l'élaboration, la rédaction et la publication de cet acte d'acquisition.

De financer l'acquisition de cet immeuble à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels égaux de 75 000 \$.

ADOPTÉE

13-08-254

### **Étude pour la mise en place d'un réseau de téléphonie IP**

ATTENDU QUE la MRC et la Ville de Princeville désirent diminuer leurs coûts en matière de services de téléphonie;

ATTENDU QUE la MRC dispose d'un réseau de fibres optiques permettant le déploiement d'un système de téléphonie IP;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville souhaite optimiser l'utilisation du réseau de communication haute vitesse par fibre optique qui relie les municipalités et la MRC;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités qui y seraient liées profiteront d'économies d'échelle et que les différentes municipalités pourront communiquer, entre elles via des appels internes.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise la MRC à mandater une firme pour effectuer une analyse détaillée des besoins des municipalités et de la MRC concernant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP, et ce, au coût approximatif de 5000 \$.

ADOPTÉE

13-08-255

**Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

ATTENDU l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

ATTENDU QUE 10 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 7 actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

ATTENDU QUE les actions 13 à 22 sont projetées à court terme (2012-2017);

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme la Ville de Princeville doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 439 tonnes de CO<sub>2</sub>éq par année, soit 1 % du total des émissions de 2009 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé «Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Ville de Princeville, 2012-2017».

Gestionnaire responsable : Monsieur Mario Juaire, Directeur général

ADOPTÉE

13-08-256

**Révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'adopter la révision budgétaire 2013 datée du 10 juillet 2013 de l'Office municipal d'habitation de Princeville, prévoyant en déficit d'opération de 113 523 \$ et une participation de la Ville dans ce déficit de 11 352 \$.

ADOPTÉE

13-08-257

**Campagne de financement visant à soutenir l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de soutenir la campagne de financement visant à soutenir l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour la réalisation de cinq projets majeurs de modernisation en accordant un don de 100 000 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, réparti en 5 versements annuels de 20 000 \$ le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, à compter de l'année 2014 jusqu'à l'année 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

13-08-258

**Demande de dérogation mineure - François Bourgeois**

ATTENDU QUE cette construction existe depuis plus de 50 ans;

ATTENDU QUE cette demande n'apporte pas d'impact supplémentaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il a été offert durant la séance à toute personne désirant s'exprimer ou faire valoir son point de vue à l'égard de cette demande mais qu'aucune personne dans l'assistance n'a pris la parole.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 230, rue Racine Est la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Bourgeois afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge latérale de 0,20 mètre au lieu de 0,60 mètre. Ce qui représente une dérogation de 0,40 mètre pour la marge latérale du garage p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-08-259

**Approbation du morcellement du projet développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver l'esquisse de morcellement établie en date du 5 juin 2013 par la firme d'ingénieurs exp. relativement au projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine pour le promoteur (9074-5126 Québec Inc.), la phase deux de ce projet apparaissant à ce document dans un liséré jaune.

ADOPTÉE

13-08-260

**Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Monsieur le conseiller Fernand Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

13-08-261

**Adoption du premier projet de règlement PRU1-1302 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1302 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation concernant ce premier projet de règlement, qui sera présidé par le maire, au 9 septembre 2013, à 18h30.

ADOPTÉE

13-08-262

**Acceptation du projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine et autorisation de signature de l'entente**

ATTENDU la demande des promoteurs du développement du Golf La-Fontaine à l'effet que la Ville de Princeville participe, en vertu du règlement no 530-95, pour la réalisation d'une deuxième phase du projet de développement domiciliaire d'une centaine d'unités de logement;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 13-02-040, la Ville était dans l'attente que les coûts estimatifs du projet soient déposés par l'ingénieur au dossier et que ceux-ci ont été reçus récemment;

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de conclure une entente relative aux travaux municipaux pour cette seconde phase du projet.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accepter le projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine présenté par le promoteur 9074-5126 Québec Inc. et d'approuver l'entente relative aux travaux municipaux concernant ce projet.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier à conclure et à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-08-263

**Engagement de la Ville pour l'entretien et le suivi du bassin de rétention qui sera construit lors de la réalisation du projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de confirmer au ministère du Développement durable, Environnement, Faunes et Parcs l'engagement de la Ville de Princeville à faire l'entretien et le suivi du bassin de rétention qui sera construit lors de la réalisation du projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine et qui lui sera cédé dans le cadre d'une entente relative aux travaux municipaux ainsi qu'à tenir pour cet ouvrage un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

13-08-264

**Nom de rue à donner dans le cadre du projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de donner à la rue qui sera construite dans le cadre du projet de développement résidentiel/phase II du Golf La-Fontaine le même nom que la rue qu'elle vient prolonger soit la rue Noël pour harmoniser le secteur, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

13-08-265

**Avis de motion - Règlement no 2013-240 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 772 000 \$**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté de l'adoption à une prochaine séance du règlement no 2013-240 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 772 000 \$.

13-08-266

**Demande de reconduction de l'entente de Gouverneur avec les JEBFE**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de reconduire l'entente de Gouverneur avec les Jeunes Entrepreneurs Bois-Francs Érable pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2013 au 31 août 2014, avec une contribution pour cette période à cet organisme de 1 000 \$ et différentes autres modalités.

D'autoriser le maire et le greffier à conclure et à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-08-267

**Subvention 2013 au Baseball mineur**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 2 000 \$ au Baseball mineur de Princeville pour l'année 2013.

13-08-268

**Subvention 2013 à la Maison des Jeunes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 12 500 \$ à la Maison des Jeunes de Princeville pour l'année 2013.

13-08-269

**Chevaliers de Colomb, conseil 5986**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de commanditer une publicité de 50 \$ dans le programme d'activités de l'année à venir des Chevaliers de Colomb, conseil 5986.

ADOPTÉE

13-08-270

**Tournoi de golf de la SQ**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation d'un forsome représentant la Ville de Princeville au Tournoi de golf de la Sûreté du Québec qui aura lieu le 6 septembre 2013, au coût de 340 \$ pour le quatuor.

ADOPTÉE

13-08-271

**Coop de solidarité Agroalimentaire de l'Érable et d'Arthabaska**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder un soutien financier de 100 \$ à la Coop de solidarité Agroalimentaire de l'Érable et d'Arthabaska afin de l'aider à consolider la réalisation de son plan de développement et la mise en place de ses services aux entreprises du milieu et à la population.

ADOPTÉE

13-08-272

**Tournoi de golf Opération Enfant Soleil**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'adhérer au plan de visibilité ARGENT du Tournoi de golf Opération Enfant Soleil qui se déroulera le 11 septembre 2013 et d'autoriser la trésorière à en payer le coût, au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

13-08-273

**Souper-bénéfice de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la délégation de deux représentants de la Ville de Princeville au souper-bénéfice de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable du 11 septembre 2013 au Complexe hôtelier Du Pré de Princeville, à un coût de 100 \$ par personne.

ADOPTÉE

### **Information du conseil au public**

Tous les membres du conseil adressent leurs félicitations aux organisateurs de la Foire Champêtre et Culturelle de Princeville. Monsieur Laurier Chagnon souligne la participation importante et soutenue de la population aux différentes activités de la Foire. Monsieur Claude Côté adresse au nom du conseil et du comité organisateur ses remerciements aux employés de la Ville de Princeville. Il souligne l'appui indéfectible du conseil municipal dans cette importante activité.

### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-08-274

### **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Pierre St-Onge, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire